

20 septembre 2004

CP 04/09-35

PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT A LA CREATION DE LOTISSEMENTS COMMUNAUX DE QUALITE

COMMUNE DE CASTELFERRUS

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Le Conseil Général a adopté en 1979 le principe d'une aide financière aux communes réalisant des lotissements de qualité à usage d'habitation.

Cette politique s'applique aux communes de moins de 5 000 habitants, réalisant des lotissements communaux de qualité ou de super qualité répondant aux critères suivants :

Lotissement de qualité :

- 5 lots minimum,
- terrain à proximité de l'agglomération,
- qualité et conception du plan de masse,
- mise en souterrain de tous les réseaux,
- aires de stationnement,
- part moyenne affectée à chaque lot égale à 500 m², pour habitat dispersé et 300 m² pour habitat groupé.

Un lotissement de super qualité doit, en plus, réserver une superficie minimum de 20 % de sa surface totale aux espaces collectifs : plantations, espaces verts, terrains de jeux, voies piétonnières (hors voirie et aires de stationnement)

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

Le financement départemental est une subvention forfaitaire :

- de 457 € par lot pour un lotissement de qualité,
- de 640 € par lot pour un lotissement de super qualité.

Compte-tenu de ce qui précède, je vous serais obligé de bien vouloir statuer sur les dossiers présentés dans le tableau suivant :

*** DOSSIER PRESENTE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE TRADITIONNELLE.**

COMMUNE OPERATION	TYPE DE LOTISSEMENT	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
CASTELFERRUS Aménagement du lotissement St Michel (7lots) LOCQ/STA 02192	• qualité • 7 lots	7 lots x 457 € = <u>3 199 €</u>

TOTAL 3 199 euros

Je vous précise que cette subvention serait prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, ARTICLE 2041432, S/F 74.

Délibération de programme 2004.....	30 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	8 683 €
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	3 199 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour ...	11 882 €
Disponible.....	18 118 €

Adopté à l'unanimité.

20 septembre 2004

CP 04/09-36

AIDE DU DEPARTEMENT EN MATIERE D' ACTIONS PUBLIQUES D'ACCOMPAGNEMENT D'O.P.A.H.

COMMUNES D'ESPALAIS, SEPTFONDS et REALVILLE

I - RAPPEL

Une O.P.A.H. est une procédure d'incitation publique à la réhabilitation de logements privés, qui comporte un programme d'opérations d'aménagement réalisées par des communes (actions publiques d'accompagnement)

L'aide du Département est accordée au taux de 20% du montant H.T. des travaux, plafonné à **503 082 Euros** sur 3 ans (soit un maximum de subvention départementale de 100 617 Euros par O.P.A.H.) . La dépense subventionnable est plafonnée à **91 500 Euros** par commune.

II - FINANCEMENT DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Financées à l'origine par le Fonds d'aménagement Urbain (1976) de l'Etat, remplacé en 1984 par le Fonds Social Urbain, auquel la Région s'est substituée en 1985.

Depuis 1997, les interventions de la Région et du Département, dans le cadre de contrats de terroir et de pays, permettent un financement conjoint des OPAH.

Les programmes d'OPAH s'inscrivant dans le cadre des contrats de terroir et de pays sont portés par les communautés de communes des Deux Rives, de la Lomagne Tarn et Garonnaise, du Quercy Caussadais, du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, du Sud Quercy de Lafrançaise, de Montaignu Pays de Serres, des Terrasses et Vallées de l'Aveyron-Quercy Vert, du Canton des pays de Garonne et de Gascogne et celui des Vallées et Terrasses du Tarn et de la Garonne.

D'autre part, des projets au volet touristique fort présentés dans le cadre des contrats de terroirs ou de pays sont rattachés sur cette politique afin de leur permettre de bénéficier d'un financement du Département et de la Région.

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant, et de me faire connaître votre décision.

**DEMANDES DE SUBVENTIONS PRESENTÉES
DANS LE CADRE DE CONTRAT DE PAYS**

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX € HT	SUBVENTION
ESPALAIS Aménagement de la VC n°1 rue du barry OPAA / STA 02196 <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 29 juillet 2004 Dossier présenté dans le cadre du contrat du Pays Garonne, Quercy Gascogne – année de préfiguration .	436 740 €	122 000 x 20% = <u>24 400 €</u>
SEPTFONDS Aménagement de la traverse de Septfonds –2 ^{ème} phase OPAA / STA 02222 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de Pays Midi-Quercy -année de préfiguration -	436 120 €	<u>93 333 €</u> (forfait)
REALVILLE Aménagement des espaces publics (parking, espaces verts, accès handicapés) suite à la création de locaux commerciaux OPAA / STA 01896 <u>Observation</u> :Préfinancement accordé le 14 novembre 2003 Dossier présenté dans le cadre du contrat de Pays Midi-Quercy – année un -	250 150 €	235 850 x 20% = <u>47 170 €</u>

TOTAL : 164 903 €

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 2041433 S/F 74.

Délibération de programme 2004.....	500 000 €
Engagé à la précédente Commission permanente	130 886 €
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	164 903 €
Engagé cumulé suite à la Commission permanente de ce jour.....	295 789 €
Disponible.....	204 211€

Adopté à l'unanimité.

20 septembre 2004

CP 04/09-37

AIDE DU DEPARTEMENT POUR LA MISE EN VALEUR DES ESPACES PUBLICS DES BASTIDES ET VILLAGES DE CARACTERE

COMMUNE DE MONTPEZAT DE QUERCY

—

I - RAPPEL

Le Conseil Régional a lancé en 1983 un programme de mise en valeur des espaces publics des bastides et villages de caractère de Midi-Pyrénées.

Dans notre département, cette initiative régionale a recueilli l'accord de 18 communes classées comme suit :

*au titre des bastides : Auvillar, Bruniquel, Caylus, Lauzerte, Montricoux, Puylaroque, Réalville, Saint-Antonin-Noble-Val, Saint-Nicolas-de-la-Grave, Valence-d'Agen et Verdun-sur-Garonne.

*au titre des villages de caractères : Parisot, Donzac, Bardigues, Le Pin, Molières, Cayriech, Valeilles.

De 1984 à 1996, notre Assemblée s'est associée à cette politique et a participé au financement de deux catégories de projets :

- la mise en valeur des espaces publics
- la restauration des façades des bâtiments communaux situés sur les espaces aménagés au titre de la politique précitée.

II - LA POLITIQUE ACTUELLE DE VALORISATION DES ESPACES PUBLICS DES BASTIDES ET VILLAGES DE CARACTERE

Depuis 1996, la Région s'associe prioritairement à ces projets lorsqu'ils sont intégrés dans le cadre d'un projet d'action d'un contrat de terroir ou de pays.

Le montant des concours du Conseil Général et du Conseil Régional, sont définis lors des négociations financières propres à chaque contrat, afin de tenir compte des spécificités du “produit bastides et villages de caractère”.

Le C.A.U.E. de Tarn-et-Garonne est à la disposition des collectivités qui souhaiteraient une assistance lors du montage de ces dossiers, cette instance pouvant apporter une approche patrimoniale et architecturale.

Je vous rappelle que chaque année, des communes sont susceptibles de bénéficier de ce type d'aide dans le cadre d'un contrat de terroir ou de pays.

D'autre part, le département subventionne dans le cadre de la politique traditionnelle, des communes qui présentent un projet inscrit dans le cadre d'un volet touristique visant à améliorer l'attractivité du site.

III - LE DOSSIER PRESENTE

La commune de Montpezat de Quercy propose l'aménagement d'un espace public, rue du château. Ce dossier est inscrit dans le cadre du contrat de Pays Midi-Quercy –Année de préfiguration -

La Commission permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner le dossier présenté dans le tableau suivant et de me faire connaître votre décision.

*** DEMANDE PRESENTEE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PAYS MIDI-QUERCY**

Commune opération	Coût € H.T	Dépense subventionnable	subvention départementale
MONTPEZAT DE QUERCY Aménagement d'un espace public, rue du château. BAST/STA 02033 Observation : préfinancement accordé le 29/07/04. Dossier présenté dans le cadre du contrat de Pays Midi-Quercy – année de préfiguration -	73 961	73 961	73 961 x 20% = 14 792 €

TOTAL 14 792 €

Je vous précise que cette subvention serait prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, nature 2041430, sous-fonction 312.

Délibération	de	programme	2004	50 000 €
.....				
Engagé à la Commission Permanente de ce				
jour.....				14 792 €
Disponible.....				35 208 €

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION PERMANENTE

20 septembre 2004

CP 04/09-38

AFFECTATION DES RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE

COMMUNES DE : BEAUMONT DE LOMAGNE, CAYRIECH, COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE, ESCATALENS,
LAGUEPIE, LES BARTHES et POMPIGNAN.

Par lettre du 2 Mars 2004, M. le Préfet nous a communiqué le montant des sommes à répartir au titre des amendes de police par le Conseil Général pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Le montant de la dotation 2004 revenant à notre Département au titre de la répartition des amendes de police de l'année 2003 s'élève à **208 993 Euros**.

I - Projets subventionnables

Le décret n° 88-351 du 12 avril 1988 modifiant le décret n° 85-261 du 22 février 1985, a fixé la nature des travaux subventionnables :

1) Transports en commun :

- aménagements et équipements améliorant la sécurité des usagers, l'accueil du public, l'accès aux réseaux, les liaisons entre réseaux et avec les autres modes de transport ;

- aménagements de voirie, équipements destinés à une meilleure exploitation des réseaux ;

- équipement assurant l'information des usagers, l'évaluation du trafic et le contrôle des titres de transport.

2) Circulation routière :

- études et mise en oeuvre de plan de circulation,
- création de parcs de stationnement,
- installation et développement de signaux lumineux et de la signalisation horizontale,
- aménagement de carrefours,
- différenciation du trafic,
- travaux commandés par les exigences de la sécurité routière.

II - Taux de subvention :

- Taux de base : 30 %
majoré pour les communes de moins de 500 habitants : 50 %
- Cas particuliers :
 - * aménagements de carrefours comportant une RD : 70 % hors agglomération et 40 % en agglomération (conformément à nos règles habituelles en matière de financement de carrefours)
- première signalisation horizontale et verticale lors de l'installation de ralentisseurs sur RD : 100 % (décision du 23 avril 1990).

* *
*

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant et de me faire connaître votre décision.

DOSSIERS PRESENTES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CLASSIQUE

COMMUNE	COUT TRAVAUX € HT	MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE	SUBVENTION ATTRIBUEE
BEAUMONT DE LOMAGNE Aménagement de sécurité le long de la route de VIGUERON APRE / STA 01952	37 608 €	22 540 €	22 540 x 30% = 6 762 €
<u>Observation</u> : les travaux de plantations d'espaces verts estimés à 10 125 € HT, ainsi que les honoraires de maîtrise d'œuvre estimés à 3 929 € HT sont exclus du calcul de la subvention			

COMMUNE	COUT TRAVAUX € HT	MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE	SUBVENTION ATTRIBUEE
CAYRIECH Mise en sécurité de la voirie communale (signalisation de police) APRE / STA 02172	12 510 €	12 510 €	12 510 x 30% = 3 753 €
C de C de la Lomagne Tarn et Garonnaise Dispositif de retenue des véhicules dans un virage de la route d'accès au village de GRAMONT APRE / STA 01983	50 037 €	50 037 €	50 037 x 30% = 15 011 €
ESCATALENS Aménagement d'un chemin piétonnier et piste cyclable, allées des platanes et faubourg Paillous - 2 ^{ème} phase – APRE / STA 02016	28 301 €	28 301 €	28 301 x 30% = 8 490 €
LAGUEPIE Mise en place de glissières de sécurité sur la voie communale qui longe le camping municipal « Les tilleuls » APRE / STA 02214 Observation : préfinancement accordé le 29/7/04	11 370 €	11 370 €	11 370 x 30% = 3 411 €
LES BARTHES Sécurisation des accès au cimetière et à l'église APRE / STA 02144	27 700 €	27 700 €	27 700 x 30% = 8 310 €
POMPIGNAN Mise en conformité des feux tricolores sur la RN 20 APRE / STA 02168 Observation : préfinancement accordé le 7/07/04	23 220 €	23 220 €	23 220 x 30% = 6 966 €
TOTAL			52 703 €

Dotation 2004.....**208 993 €**
 Engagé aux précédentes commissions
 Permanentes.....**21 056 €**
 Engagé à la commission permanente de
 ce jour.....**52 703 €**
 Engagé cumulé suite à la commission
 permanente de ce jour.....**73 759 €**
 Disponible.....**135 234 €**

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION PERMANENTE

20 septembre 2004

CP 04/09-39

TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DES PONTS SUR LA VOIRIE COMMUNALE PRISE EN CHARGE

COMMUNE DE CAUSSADE

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes, le Conseil Général participe au financement des travaux de grosses réparations ou de réfection (renforcement, élargissement) des ponts sur voirie communale prise en charge, sur la base d'un taux de 30 % du montant HT des travaux (chaussée exclue).

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner le dossier présenté dans le tableau suivant et me faire connaître votre décision :

COMMUNE OPERATION	COUT H.T.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE (TAUX 30 %)
CAUSSADE Renforcement du pont de Peyrelade sur VC N°2 VCEM / STA 02212 Obs : préfinancement accordé le 29/7/04	2 837 €	2 837 x 30% = 851 €

TOTAL.....851 €

Je vous précise que cette subvention serait prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental de l'exercice en cours, Article 2041427 S/F 628.

Délibération de programme 2004.....	15 000 €
Engagé à la précédente commission permanente	10 672 €
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	851 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour.....	11 523 €
Disponible.....	3 477 €

Adopté à l'unanimité

20 septembre 2004

CP 04/09-40

AIDE DU DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES

COMMUNES DE BRESSOLS, CAMPSAS, GOLFECH, LES BARTHES,
MOLIERES, MONTECH, POMPIGNAN, PUYCORNET,
SAINT-PORQUIER, VAISSAC, VALEILLES, VERDUN-SUR-GARONNE
et VILLEBRUMIER

Dans le cadre de ses politiques en faveur des communes, le Conseil Général conduit depuis 1972 une politique en faveur de l'aménagement de villages.

I - NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

Les communes rurales peuvent bénéficier de ces aides pour réaliser des travaux d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie, tels que l'aménagement de places, de jardins publics et de parcours de promenade, la construction de collecteurs pour l'évacuation des eaux pluviales, l'installation de ponts-bascules, la réfection des cours d'école.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La dépense subventionnable est plafonnée à **19 000 € HT**.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population de la commune est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

III - DEMANDES DE SUBVENTION PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant et de me faire connaître votre décision.

DEMANDES DE SUBVENTIONS PRESENTEES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CLASSIQUE

COMMUNE PROJET	POPULA- TION TOTALE	COUT EN € H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE H.T.	TAUX DE SUBVEN- TION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
BRESSOLS Aménagement du che- min du stade jusqu'à la rue de la salle poly- valente VIAM/STA02150	2 264	66 611 €	19 000 €	12 %	<u>2 280 €</u>
CAMPAS Extension de la cour du groupe scolaire VIAM/STA02215	637	10 404 €	10 404 €	18 %	<u>1 872 €</u>
GOLFECH Création d'un réseau pluvial aux quartiers BEGOUS et CHAMPS DES PAUVRES VIAM/STA01993	559	46 936 €	19 000 €	12 %	<u>2 280 €</u>
LES BARTHES Création du parking de l'église VIAM/STA02143	402	32 400 €	19 000 €	31.2 %	<u>5 928 €</u>
MONTECH Aménagement extérieur de la salle des fêtes LAGAL VIAM/STA02029	3 122	59 330 €	19 000 €	12 %	<u>2 280 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 02.02.04					

**DEMANDES DE SUBVENTIONS
PRESENTEES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CLASSIQUE
(suite)**

COMMUNE PROJET	POPULA- TION TOTALE	COUT EN € H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE H.T.	TAUX DE SUBVEN- TION	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
POMPIGNAN Création d'un réseau pluvial le long de la V.C. n° 1 VIAM/STA02157	871	12 564 €	12 564 €	18 %	<u>2 261 €</u>
SAINT-PORQUIER Aménagement de l'aire de jeux à l'école VIAM/STA02200	901	11 295 €	11 295 €	18 %	<u>2 033 €</u>
VAISSAC Travaux d'embellisse- ment autour de l'église et de la salle des fêtes VIAM/STA02197	637	25 415 €	19 000 €	24 %	<u>4 560 €</u>
VALEILLES Aménagement du terrain sous la mairie VIAM/STA02213	290	3 385 €	3 385 €	36 %	<u>1 218 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 29.07.04					
VERDUN-SUR- GARONNE Aménagement de la cour de l'école primaire VIAM/STA02208	2 882	15 273 €	15 273 €	12 %	<u>1 832 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 03.08.04					

**DEMANDES DE SUBVENTIONS
PRESENTEES DANS LE CADRE DE CONTRAT DE PAYS
OU DE CONTRAT DE TERROIR**

COMMUNE PROJET	POPULA- TION TOTALE	COUT EN € H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE H.T.	TAUX DE SUBVEN TION	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
MOLIERES Aménagement du centre du village et jardin d'enfants VIAM/STA01394	1 039	252 517 €	229 000 €	10 %	<u>22 900 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de terroir du Quercy Caussadais – année 97/3 signé le 28.05.01.					
PUYCORNET Aménagement des abords de l'église St- Romain et traverses des hameaux de Rouzet et St-Romain VIAM/STA02169	545	87 025 €	66 000 €	forfait	<u>13 520 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat du Pays Montalbanais – année de préfiguration signé le 17.01.04					
VILLEBRUMIER Aménagement de la place de la mairie VIAM/STA01915	733	109 516 €	109 516 €	forfait	<u>2 280 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 02.06.03. Dossier présenté dans le cadre du contrat du Pays Montalbanais – année de préfiguration signé le 17.01.04					

TOTAL...65 244 €

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, nature 2041434, Fonction 74.

Adopté à l'unanimité.

20 septembre 2004

CP 04/09-41

AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES POUR LA CONSTRUCTION OU L'AMENAGEMENT DE SALLES A USAGES MULTIPLES

COMMUNES DE CAUSSADE, LABARTHE, MONTECH
et SAINT-ETIENNE-DE-TULMONT

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Depuis 1981, pour favoriser le développement de la vie associative et culturelle, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour la création de salles de réunion ou à usages multiples (construction d'un bâtiment ou aménagement de bâtiments existants).

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La subvention départementale est calculée sur la base du coût HT des travaux, limité à 19 000 € par projet et éventuellement porté à 38 000 €, réparti en deux tranches sur deux exercices.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

III - DEMANDES PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant et de me faire connaître votre décision.

*** NOUVELLES DEMANDES PRESENTEES DANS LE CADRE DE LA
POLITIQUE CLASSIQUE**

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION- NABLE EN HT	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTE- MENTALE
CAUSSADE Aménagement de salles de réunion SUMR/STP01661	25 440	19 000	6 440	12 %	<u>2 280 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 24.06.04. En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 6 440 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2005. .					
LABARTHE Aménagement de salles de réunions dans les lo- caux de la mairie SUMR/STP01705	38 174	19 000	19 174	39 %	<u>7 410 €</u>
<u>Observation</u> : En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 19 000 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2005.					
MONTECH Construction d'un bâti- ment annexe à la salle Laurier SUMR/STP01562	22 531	19 000	-	12 %	<u>2 280 €</u>
.					

*** 2EME TRANCHE**

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION- NABLE EN HT	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBVEN TION	SUBVENTION DEPARTE MENTALE
SAINT-ETIENNE-DE-TULMONT Agrandissement de la salle des fêtes SUMR/STP00856	58 769	19 000	-	18 %	<u>3 420 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 29.07.00 qui a accordé à la Commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 19 000 € HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 19 000 € HT					

TOTAL : 15 390 €

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental de l'exercice en cours, nature 2041436, fonction 74.

Délibération de programme 2004.....	400 000 €
Engagé aux précédentes Commissions	
Permanentes.....	130 972 €
Engagé à la Commission Permanente de ce	
jour.....	15 390 €
Engagé cumulé suite à la Commission	
Permanente de ce jour	146 362 €
Disponible.....	253 638 €

Adopté à l'unanimité.

20 septembre 2004

CP 04/09-42

AIDE DU DEPARTEMENT EN MATIERE DE RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERROIR DE GRISOLLES ET
VILLEBRUMIER

I - NATURE DES PROJETS SUBVENTIONNABLES

Depuis 1984, le Conseil Général accorde des subventions aux communes qui effectuent des acquisitions d'immeubles bâtis en vue de réaliser des opérations de résorption de l'habitat insalubre.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La dépense subventionnable est égale au coût des acquisitions, sur la base de l'estimation du Service des Domaines.

Le taux de subvention est celui dont bénéficie la commune au titre des grosses réparations aux bâtiments communaux. Ce taux varie de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, avec une majoration de 50 % si la population est inférieure à 300 habitants et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

III - DEMANDES DE SUBVENTION PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner le dossier présenté dans le tableau suivant et de me faire connaître votre décision.

*** DEMANDE PRESENTEE DANS LE CADRE
DU CONTAT DU PAYS MONTALBANAIS**

COMMUNE OPERATION	COUT en € HT	ESTIMATIONS DES DOMAINES	SUBVENTION DEPARTEMENTALE (TAUX)
Communauté de Communes du Terroir de GRISOLLES ET VILLEBRUMIER Achat de bâtiments pour la maison de l'intercommunalité HAIN/STA 01690	152 337 €	129 469 €	38 874 € (forfait)
Observations : Préfinancement accordé le 5 août 2002 ,Dossier présenté dans le cadre du Contrat de Pays Montalbanais.- Année de Préfiguration - signé le 17 janvier 2004			

TOTAL 38 874 €

Je vous précise que cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental de l'exercice en cours, nature 2041431, sous-fonction 72.

Délibération de programme 2004.....	80 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	35 812 €
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	38 874 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce	
Jour.....	74 686 €
Disponible.....	5 314 €

Adopté à l'unanimité.

20 septembre 2004

CP 04/09-43

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES POUR
LA REALISATION DES TRAVAUX DE :**

- 1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS
COMMUNAUX**
- 2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX
HANDICAPES**
- 3) AMENAGEMENT DE MAIRIE**
- 4) CONSTRUCTION DE MAIRIE**

COMMUNES DE

- 1) BIOULE, CAZES-MONDENARD, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
DEUX RIVES, GRAMONT, GRISOLLES, L'HONOR-DE-COS,
LAFRANCAISE, MARIGNAC, MONTAIGU-DE-QUERCY, MONTBARLA,
NOHIC, PERVILLE, VALEILLES,
VERDUN-SUR-GARONNE, VERFEIL-SUR-SEYE
- 3) LABARTHE, NOHIC et SAINT-PORQUIER

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes en matière de bâtiments communaux, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour les travaux de réparations suivants :

- 1) Grosses réparations, effectuées sur tout bâtiment appartenant au domaine public communal, à l'exclusion des constructions neuves, des adjonctions à des bâtiments existants et des travaux de strict entretien.
- 2) Accès des lieux publics aux handicapés, (à l'exclusion de la voirie).
- 3) Aménagement ou extension de mairies, pour les grosses réparations, les travaux d'agrandissement.
- 4) Construction de mairie.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

1) GROSSES REPARATIONS : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 € HT**, et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches, sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population communale est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

2) ACCES DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **17 500 € HT**, et peut être portée à **35 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont identiques à ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations.

3) AMENAGEMENT EXTENSION DE MAIRIES : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 €** et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont :

* pour l'aménagement de mairies : ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations,

* pour l'extension de mairies :

30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

15 % pour les communes de 2000 à 5000 habitants

4) CONSTRUCTION DE MAIRIES

La dépense subventionnable est plafonnée à **53 360 € HT**, honoraires inclus.

Les taux de subvention sont :

- 30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

- 15 % pour les communes comprises entre 2000 et 5000 habitants

II - DEMANDES PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant, et de me faire connaître votre décision.

1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

* NOUVELLES DEMANDES PRESENTEES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE TRADITIONNELLE

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
BIOULE Aménagement des ateliers munici-paux BCTR/STP01660	13 432	13 432	-	18 %	<u>2 417 €</u>
CAZES-MONDENARD Travaux de restauration des vitraux de l'église de MAZERES BCTR/STP01707	7 452	7 452	-	18 %	<u>1 341 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 07.07.04					
GRISOLLES Travaux de restructuration du bas côté sud de l'église BCTR/STP01590	44 110	15 500	28 610	12 %	<u>1 860 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 07.06.04. En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2005.					
L'HONOR-DE-COS Réparation des clôtures des cime- tières de Saint-Pierre et de Léribosc BCTR/STP01723	17 314	15 500	-	18 %	<u>2 790 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 29.07.04.					
LAFRANCAISE Travaux de réfection du cimetière de Rouzet BCTR/STP01706	9 645	9 645	-	12 %	<u>1 157 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 07.06.04.					

*** NOUVELLES DEMANDES PRESENTEES
DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE TRADITIONNELLE – (SUITE)**

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
MARIGNAC Travaux de zinguerie et réfection de la toiture de l'église BCTR/STP01727	9 863	9 863	-	54 %	<u>5 326 €</u>
MONTAIGU-DE-QUERCY Restauration et protection du vi- trail St-Joseph à l'église St- Michel BCTR/STP01575	3 833	3 833	-	12 %	<u>460 €</u>
NOHIC Aménagement d'un bureau dans le pigeonnier de l'école BCTR/STP01635	5 850	5 850	-	18 %	<u>1 053 €</u>
PERVILLE Electrification des cloches de l'église BCTR/STP01720	2 371	2 371	-	12 %	<u>284 €</u>
VALEILLES Réfection de la charpente et de la couverture de l'église du village BCTR/STP01721	31 771	15 500	16 271	45 %	<u>6 975 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 29.07.04. En application des dispositions du règlement financier départe- mental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2005					
VERDUN-SUR-GARONNE Restauration de la façade d'un bâtiment communal à colombage BCTR/STP01730	22 080	15 500	10 907	12 %	<u>1 860 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 03.08.04. En application des dispositions du règlement financier départe- mental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 10 907 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2005.					

**DEMANDES DE SUBVENTIONS PRESENTEES
DANS LE CADRE DE CONTRATS DE PAYS**

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES Création d'une salle de répétition pour l'école de musique à LEO GIPOULOU à VALENCE D'AGEN (1 ^{ère} phase) BCTR/STP01685	45 986	45 986	-	10 %	<u>4 598 €</u>
<u>Observation</u> : 1 ^{ère} phase de travaux d'un dossier présenté globalement à 228 674 € HT dans le cadre du contrat de terroir des Deux Rives – année plus.					
GRAMONT Travaux de restructuration de l'église BCTR/STP01676	268 193	268 193	-	forfait	<u>67 485 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne – année 1.					
MONTBARLA Restructuration de l'ancien loge- ment de fonction – 2 ^{ème} phase BCTR/STP01580	31 145	15 500	-	45 %	<u>6 975 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne – année de préfiguration.					
VERFEIL-SUR-SEYE Restauration de l'église de Selgues – 2 ^{ème} phase BCTR/STP01718	51 438	15 500	-	31.2 %	<u>4 836 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de Pays Midi Quercy – année de préfiguration.					

3) AMENAGEMENT DE MAIRIES NOUVELLES DEMANDES

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION. DEPARTEMEN- TALE.
LABARTHE Aménagement des locaux de la mairie dans un bâtiment existant MAIA/STP01704	31 362	15 500	15 862	39 %	<u>6 045 €</u>
<u>Observation</u> : En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2005.					
NOHIC Aménagement intérieur de la mairie MAIA/STP01674	82 400	15 500	66 900	18 %	<u>2 790 €</u>
<u>Observation</u> : En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2005.					
SAINT-PORQUIER Restauration de la toiture de la mairie MAIA/STP01692	12 284	12 284	-	18 %	<u>2 211 €</u>

TOTAL..... 120 463 €

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, nature 204 1437, fonction 74.

Délibération de programme 2004.....**600 000 €**
Engagé suite aux précédentes commissions permanentes....**407 459 €**
Engagé à la commission permanente de ce jour.....**120 463 €**
Engagé cumulé suite à la commission permanente
de ce jour.....**527 922 €**
Disponible.....**72 078 €**

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION PERMANENTE

20 septembre 2004

CP 04/09-44

CONTRACTUALISATION N° 3 ENTRE LA COMMUNE DE FAUDOAS ET LE DEPARTEMENT

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée Départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogatoires du régime général.

En application de ces règles, Monsieur le Maire de FAUDOAS sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à 513 369 € HT et composé conformément au tableau ci-après :

NATURE DES OPERATIONS	DEPENSE SUBVENTIONNABLE H.T.	TAUX	MONTANT DE LA SUBVENTION
Aménagement de village			
1- Embellissement des abords de la salle des fêtes - STA 02031 – VIAM	11 864	36	4 272
Bâtiments communaux			
2- Réfection des enduits de façade de l'église - STP 01510 – BCTR 1TR	15 500	45	6 975
3- Réfection des enduits de façades de l'église - STP 01511 – BCTR 2TR	15 500	45	6 975
4- Réfection des soubassements en pierre - STP 01512 – BCTR 1TR	15 500	45	6 975
5- Réfection des soubassements en pierre - STP 01513 – BCTR 2TR	15 500	45	6 975

NATURE DES OPERATIONS	DEPENSE SUBVENTIONNABLE H.T.	TAUX	MONTANT DE LA SUBVENTION
6- Réfection des soubassements en briques - STP 01514 – BCTR 1TR	15 500	45	6 975
7- Réfection des soubassements en briques - STP 01515 – BCTR 2TR	15 500	45	6 975
8- Rénovation intérieure de l'église - STP 01516 – BCTR 1TR	15 500	45	6 975
9- Rénovation intérieure de l'église - STP 01517 – BCTR 2TR	15 500	45	6 975
10- Réparations de la salle communale annexée au multiple rural - STP 01518 – BCTR 2TR	10 134	45	4 560
11- Rénovation du presbytère - STP 01519 – BCTR 1TR	15 500	45	6 975
12- Rénovation du presbytère - STP 01520 – BCTR 2TR	15 500	45	6 975
13- Réfection de la chapelle d'Escudes - STP 01626 – BCTR 1TR	15 500	45	6 975
14- Réfection de la chapelle d'Escudes - STP 01627 – BCTR 2TR	1 574	45	708
15- Accessibilité à la salle des fêtes - STP 01521 – HAAP 1TR	17 500	45	7 875
16- Accessibilité à la salle des fêtes - STP 01628 – HAAP 2TR	3 781	45	1 701
17- Restructuration intérieure de la salle des fêtes - STP 01522 – SUMR 1TR	19 000	45	8 550
18- Restructuration intérieure de la salle des fêtes - STP 01523 – SUMR 2TR	19 000	45	8 550
19- Rénovation charpente, couverture et façades de la s. des fêtes - STP 01524 – SUMR 1TR	19 000	45	8 550
20- Rénovation charpente, couverture et façades de la s. des fêtes - STP 01525 – SUMR 2TR	19 000	45	8 550
21- Extension de la salle des fêtes - STP 01526 – SUMR 1TR	19 000	45	8 550
22- Extension de la salle des fêtes - STP 01527 – SUMR 2TR	19 000	45	8 550

NATURE DES OPERATIONS	DEPENSE SUBVENTIONNABLE H.T.	TAUX	MONTANT DE LA SUBVENTION
23- Extension de la salle associative - STP 01629 – SUMR 1TR	19 000	45	8 550
24- Extension de la salle associative - STP 01630 – SUMR 2TR	19 000	45	8 550
Bâtiment scolaire			
25- Aménagement de la BCD et travaux sur la cantine - EDU 01112 – BSAA	45 581	50	22 401
SUBVENTION GLOBALISEE			186 642 €

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	513 369 €
Dépense subventionnable H.T.	412 655 €
Subvention globalisée	186 642 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	36,36 %

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités :

- la première de 62 214 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente ;

- la seconde de 62 214 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu ;

- le solde d'un montant prévisionnel de 62 214 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés.

l

Je vous demande de délibérer et :

- approuver le contrat d'équipement à conclure avec la commune de FAUBOAS,

- m'autoriser à signer au nom et pour le compte du Département ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur le Budget Départemental conformément au détail ci-après :

Opérations	Nature	Sous Fonction	Montant en €
N° 1	204 1434	74	4 272
N° 2 à 16	204 1437	74	91 569
N° 17 à 24	204 1436	74	68 400
N° 25	204 146	21	22 401

Adopté à l'unanimité.

20 septembre 2004

CP 04/09-45

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

PROGRAMME 2004

Le Conseil Général soutient depuis de nombreuses années, par ses politiques, les travaux d'équipement des collectivités notamment ceux liés à l'alimentation en eau potable.

Les programmes votés par l'Assemblée Départementale sont financés par des crédits du Département ou de l'Etat (FNDAE). Quelle que soit l'origine des financements, ces programmes sont établis selon des critères et taux d'intervention identiques, à savoir :

- 40 % (20 % subvention principale, 20 % subvention complémentaire) pour la distribution,

- 60 % (40 % subvention principale, 20 % subvention complémentaire) pour la qualité.

A ces participations financières, viennent s'ajouter, sur un certain nombre d'opérations, les aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Afin de conserver des modalités d'interventions aussi justes et rationnelles que possible pour l'ensemble des dossiers et diminuer les affaires inscrites en programme d'attente, il avait été convenu d'harmoniser et coordonner les interventions du Département et de l'Agence de Bassin.

Ainsi, depuis 1992, les subventions complémentaires ne sont plus versées dans le cas d'une participation de l'Agence de l'Eau au moins égale à leur montant.

Dans le but d'une part de maintenir un financement égalitaire entre les divers maîtres d'ouvrages et, d'autre part, d'affirmer la volonté politique du Conseil Général, l'Assemblée Départementale, lors du Budget Primitif 1999, a validé le principe de conserver un taux global d'intervention, y compris participation de l'Agence de l'Eau de :

- 60 % pour le traitement,
- 40 % pour la distribution.

Seules les opérations jugées prioritaires par le Conseil Général dans le cadre de ses politiques pourront faire l'objet de déplafonnements.

L'Assemblée a donné compétence à la Commission Permanente pour réaliser ces réajustements.

Vous trouverez ci-après :

I - LES OPERATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2004

II - LES OPERATIONS APPROUVEES PAR L'AGENCE DE L'EAU

III - LE MONTANT DEFINITIF D'INTERVENTION PROPOSE

IV - LE RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS D'INTERVENTION, qui sont à prélever sur les crédits départementaux.

Cette programmation n'a pas fait l'objet d'inscription sur des crédits d'Etat (Ex FNDAE).

I - OPERATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2004

MAITRE D'OUVRAGE	PROGRAMME	OPERATIONS		SUBVENTIONS (PRINCIP. + COMPLEM.)		DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE
		NATURE DES TRAVAUX	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX	MONTANT	
<u>Communes de :</u>						
Montech	Département	Réseau	15 389	40	6 156	16/02/04
Saint-Nicolas-de-la-Grave	Département	Intercon- nexion	1 167 000	*60	700 200	
<u>Communautés de communes :</u>						
Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Département	Réseau	93 600	40	37 440	16/02/04
<u>Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable de :</u>						
Beaumont-de-Lomagne	Département	Réseau	59 854	40	23 942	16/02/04
Bourg-de-Visa	Département	Réseau	23 000	40	9 200	16/02/04
Bourg-de- Visa/Lauzerte/Montaigu (Production)	Département	Ressource	84 000	60	50 400	14/06/04
Castelsarrasin	Département	Station	445 000	*60	267 000	
Cazes/Sauveterre/Tréjols	Département	Réseau	61 000	40	24 400	16/02/04
Caylus	Département	Qualité	100 000	60	60 000	
Dunes/Donzac	Département	Réseau	35 440	**20	7 088	16/02/04
Garganvillar	Département	Station (1 ^{ère} tranche)	469 720	*60	281 832	
Grisolles	Département	Réseau	780 700	*40	312 280	16/02/04
Grisolles	Département	Station	1 585 000	*60	951 000	
Lère-Aveyron (production)	Département	Station	19 706	60	11 825	
Lauzerte/Belveze/Montaigu	Département	Réseau	289 452	40	115 782	16/02/04
Lavit	Département	Réseau	83 500	40	33 400	16/02/04

MAITRE D'OUVRAGE	PROGRAMME	OPERATIONS		SUBVENTIONS (PRINCIP. + COMPLEM.)		DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE
		NATURE DES TRAVAUX	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX	MONTANT	
Mas-Grenier	Département	Qualité	77 000	60	46 200	
Mas-Grenier	Département	Réseau	101 000	40	40 400	16/02/04
Montpezat-Puyharoque	Département	Réseau	1 658 500	*40	663 400	16/02/04
Nord-Séoune	Département	Réseau	15 624	40	6 250	16/02/04
Tarn-et-Tescou (production)	Département	Réseau	5 000	40	2 000	16/02/04
Valence/Moissac/Puymirol	Département	Réseau	84 000	40	33 600	16/02/04
Verdun/Bouillac/Beaupuy	Département	Réseau	11 590	40	4 636	16/02/04
TOTAL			7 265 075		3 688 431	

* Subventions en annuités.

** Inscription de crédits départementaux qui se substituent à des crédits FNDAE (programmation 2002) supprimés.

II - OPERATIONS APPROUVEES PAR L'AGENCE DE L'EAU :

MAITRE D'OUVRAGE	NATURE TRAVAUX	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	MONTANT SUBVENTION
<u>Commune de :</u>			
Saint-Nicolas de la Grave	Interconnexion	En attente	En attente
<u>Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable de :</u>			
Castelsarrasin	Station	En attente	En attente
Caylus	Qualité	En attente	En attente
Garganvillar	Station	En attente	En attente
Grisolles	Station	En attente	En attente
Lère – Aveyron (production)	Station	Inéligible	/
Mas Grenier	Qualité	En attente	En attente

III - MONTANT DEFINITIF D'INTERVENTION PROPOSE

MAITRE D'OUVRAGE	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DEFINITIF D'INTERVENTION
<u>Commune :</u> Saint-Nicolas de la Grave <u>Syndicats Intercommunaux</u> <u>d'Alimentation en Eau Potable de :</u>	Interconnexion	En attente
Castelsarrasin	Station	En attente
Caylus	Qualité	En attente
Garganvillar	Station	En attente
Grisolles	Station	En attente
Lère – Aveyron (production)	Station	11 825
Mas Grenier	Qualité	En attente
TOTAL		11 825

IV - RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS D'INTERVENTION

ANNEE PROGRAMME 2004 BENEFICIAIRES	PROGRAMME DEPARTEMENTAL						PROGRAMME FNDAE	
	PRINCIPAL Article 2041440 Sous-fonction 61		COMPLEMENT. Article 2041441 Sous-fonction 61		ANNUITES Article 2041482 Sous-fonction 61			
	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant
<u>Commune :</u> Saint-Nicolas de la Grave <u>Syndicats</u> <u>Intercommunaux</u> <u>d’Alimentation en Eau</u> <u>Potable de :</u>						En attente		
Castelsarrasin						En attente		
Caylus		En attente		En attente				
Garganvillar						En attente		
Grisolles						En attente		
Lère - Aveyron (production)	40%	7 883	20 %	3 942				
Mas Grenier		En attente		En attente				
TOTAL		7 883		3 942				

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir vous prononcer sur les propositions ci-dessus qui consistent :

- au maintien de la participation départementale versée en capital (Article 2041440-sous-fonction 61),

- au maintien de la participation complémentaire (Article 2041441 - Sous-Fonction 61) étant donné que cette opération n'est pas prise en compte par l'Agence de l'Eau,

Je vous précise que les subventions en capital seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours :

Article 2041440 – Sous-Fonction 61 :

- Délibération de programme 2004 :	287 974 €
- Engagé à ce jour :	209 291 €
- Engagé suite à la Commission Permanente de ce jour :	7 883 €
- Disponible :	70 800 €

Article 2041441 – Sous-Fonction 61 :

- Délibération de programme 2004 :	224 745 €
- Engagé à ce jour :	185 403 €
- Engagé suite à la Commission Permanente de ce jour :	3 942 €
- Disponible :	35 400 €

Adopté à l'unanimité.

20 septembre 2004

CP 04/09-46

ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS

PROGRAMME 2003

Le Conseil Général soutient depuis de nombreuses années par ses politiques, les travaux d'équipement des collectivités notamment dans le cadre de l'assainissement des agglomérations.

Les programmes votés par l'Assemblée départementale sont financés par des crédits du Département, de l'Etat (FNDAE).

Quelle que soit l'origine des financements, des programmes sont établis selon des critères et taux d'intervention identiques, à savoir :

- 45% (35 % subvention principale, 10 % subvention complémentaire) pour les réseaux,
- 48 % (38 % subvention principale, 10 % subvention complémentaire) pour les stations.

A ces propositions financières viennent s'ajouter sur un certain nombre d'opérations les aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Afin de conserver des modalités d'intervention aussi justes et rationnelles que possible pour l'ensemble des dossiers et diminuer les affaires inscrites en programme d'attente, il avait été convenu d'harmoniser et coordonner les interventions du Département et de l'Agence de bassin.

Dans le but, d'une part de maintenir un financement égalitaire entre les divers maîtres d'ouvrage et d'autre part d'affirmer la volonté politique du Conseil Général, l'Assemblée départementale, lors du budget primitif 2000, a validé le principe de conserver un taux global d'intervention, y compris la participation de l'Agence de l'eau :

- 45 % pour les réseaux,
- 48 % pour le traitement.

Seules les opérations jugées prioritaires par le Conseil Général dans le cadre de ses politiques (contrat de rivière, périmètre de protection...) pourront faire l'objet de déplafonnements.

L'Assemblée a donné compétence à la commission permanente pour réaliser ces ajustements.

Vous trouverez ci-après :

I - LES OPERATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2003,

II - LE PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU,

III - LES MONTANTS DEFINITIFS D'INTERVENTION,

IV - LES PROPOSITIONS D'INTERVENTION, qui selon le cas sont à prélever sur :

- a) les crédits départementaux,
- b) les crédits d'Etat (FNDAE).

I - OPERATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2003

MAITRE D'OUVRAGE	PROGRAMME	OPERATIONS		SUBVENTIONS (PRINCIP.+ COMPL.)		DECISION S DE LA COMMIS- SION PERMA- NENTE
		Nature des travaux	Dépense subvention- nable	Taux en %	Montant	
<u>Communes de :</u>						
Albias	FNDAE	réseau	100 000	45	45 000	14/04/03
Bardigues	FNDAE	station	42 626	48	20 461	14/04/03
Bardigues	FNDAE	réseau	19 585	45	8 813	14/04/03
Campsas	FNDAE	réseau	300 000	45	135 000	16/02/04
Comberouger	FNDAE	réseau	35 063	45	15 778	14/06/04
Dunes	FNDAE	réseau	25 470	45	11 461	14/04/03
Finhan	FNDAE	réseau	72 000	45	32 400	14/04/03
Genebrières	FNDAE	station	63 000	48	30 240	16/02/04
Genebrières	FNDAE	réseau	66 500	45	29 925	16/02/04
Labourgade	FNDAE	station	96 050	48	46 104	
Labourgade	FNDAE	réseau	231 950	45	104 377	
Lafrançaise	Département	station et réseau	868 250	48 et 45	* 399 075	
Lamothe-Capdeville	FNDAE	réseau	61 500	45	27 675	14/04/03
Larrazet	FNDAE	station	17 027	48	8 173	14/04/03
Lavit-de-Lomagne	FNDAE	réseau	81 833	45	36 824	14/04/03
Montbeton	FNDAE	réseau	105 000	45	47 250	14/04/03
Nègrepelisse	Département	station	50 000	48	24 000	16/02/04
Puylagarde	Département	réseau	55 000	45	24 750	14/04/03
Savenes	Département	réseau	38 243	45	17 209	14/04/03
Saint-Sardos	Département	station et réseau	600 000	48 et 45	*279 690	
<u>Syndicats des eaux :</u>						
Montpezat/Puylaroque	FNDAE	réseau	3 900	45	17 550	
Commune de Cayriech						
TOTAL			2 968 097		1 361 755	

* subventions versées en annuités.

II - NOUVELLES OPERATIONS APPROUVEES PAR L'AGENCE DE L'EAU :

MAITRE D'OUVRAGE	NATURE TRAVAUX	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	MONTANT SUBVENTION
<u>Commune de :</u>			
Labourgade	Station	En attente	En attente
Labourgade	Réseau	En attente	En attente
Lafrançaise	Station et Réseau	En attente	En attente
Saint-Sardos	Station et Réseau	En attente	En attente
<u>Syndicat des eaux de :</u>			
Montpezat/Puylaroque Commune de Cayriech	Réseau	Inéligible	/

III - MONTANTS DEFINITIFS D'INTERVENTION PROPOSES :

MAITRE D'OUVRAGE	MONTANT DEFINITIF D'INTERVENTION
<u>Commune de :</u>	
Cayriech	17 550
Labourgade (Station)	En attente
Labourgade (Réseau)	En attente
Lafrançaise *	En attente
Saint-Sardos	En attente
<u>Syndicat des eaux de :</u>	
Montpezat/Puylaroque Commune de Cayriech	17 550
	17 550

* subvention versée en annuités

IV - RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS D'INTERVENTION

ANNEE PROGRAMME 2003 BENEFICIAIRES	PROGRAMME DEPARTEMENTAL						PROGRAMME FNDAE	
	PRINCIPAL Article 2041454 Fonction 61		COMPLEMENT Article 2041456 Fonction 61		EN ANNUITES Article 2041481 Fonction 01			
	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant
<u>Commune de:</u>								
Labourgade (Station)				En attente				En attente
Labourgade (Réseau)				En attente				En attente
Lafrançaise						En attente		
Saint-Sardos						En attente		
<u>Syndicat des eaux de :</u>								
Montpezat/Puylaroque			10 %	3 900			35 %	13 650
Commune de Cayrieach								
TOTAL				3 900				13 650

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir vous prononcer sur les propositions ci-dessus qui consistent selon le cas :

- au maintien des participations départementales et FNDAE,
- à la substitution aux subventions principales, complémentaires et en annuités du Département (Article 2041454 - Fonction 61, Article 2041456 – Fonction 61, Article 2041481 - Fonction 01)
ou du FNDAE, de l'aide accordée par l'Agence de bassin.

Je vous précise que les subventions en capital seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours ;

Article 2041454 - Fonction 61 :

- Autorisation de programme 2003	51 038
- Engagé à ce jour	51 038
- Engagé à la Commission Permanente de ce jour	0
- Disponible	0

Article 2041456 - Fonction 61 :

- Autorisation de programme 2003	118 256
- Engagé à ce jour	81 556
- Engagé à la Commission Permanente de ce jour	3 900
- Disponible	32 800

Pour information, l'état de consommation des crédits FNDAE 2003 sera le suivant :

- Délibération de programme 2003	481 371
- Engagé à ce jour	321 335
- Engagé à la Commission Permanente de ce jour	13 650
- Disponible	146 386

Adopté à l'unanimité.

20 septembre 2004

CP 04/09-47

ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS

PROGRAMME 2004

Le Conseil Général soutient depuis de nombreuses années par ses politiques, les travaux d'équipement des collectivités notamment dans le cadre de l'assainissement des agglomérations.

Les programmes votés par l'Assemblée départementale sont financés par des crédits du Département, de l'Etat (Ex-FNDAE, Chapitre 6140 - Article 40).

Quelle que soit l'origine des financements, des programmes sont établis selon des critères et taux d'intervention identiques, à savoir :

- 45% (35 % subvention principale, 10 % subvention complémentaire) pour les réseaux,
- 48 % (38 % subvention principale, 10 % subvention complémentaire) pour les stations.

A ces propositions financières viennent s'ajouter sur un certain nombre d'opérations les aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Afin de conserver des modalités d'intervention aussi justes et rationnelles que possible pour l'ensemble des dossiers et diminuer les affaires inscrites en programme d'attente, il avait été convenu d'harmoniser et coordonner les interventions du Département et de l'Agence de bassin.

Dans le but, d'une part de maintenir un financement égalitaire entre les divers maîtres d'ouvrage et d'autre part d'affirmer la volonté politique du Conseil Général, l'Assemblée départementale, lors du budget primitif 2000, a validé le principe de conserver un taux global d'intervention, y compris la participation de l'Agence de l'eau :

- 45 % pour les réseaux,
- 48 % pour le traitement.

Seules les opérations jugées prioritaires par le Conseil Général dans le cadre de ses politiques (contrat de rivière, périmètre de protection...) pourront faire l'objet de déplafonnements.

L'Assemblée a donné compétence à la commission permanente pour réaliser ces ajustements.

Vous trouverez ci-après :

I - LES OPERATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2004,

II - LE PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU,

III - LES MONTANTS DEFINITIFS D'INTERVENTION,

IV - LES PROPOSITIONS D'INTERVENTION, qui selon le cas sont à prélever sur :

- a) les crédits départementaux,
- b) les crédits d'Etat (Ex-FNDAE, Chapitre 6140 - Article 40).

I - OPERATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2004

MAITRE D'OUVRAGE	PROGRAMME	OPERATIONS		SUBVENTIONS (PRINCIP.+ COMPL.)		DECISIONS DE LA COMMIS- SION PERMA- NENTE
		Nature des travaux	Dépense Subven- tionnable	Taux en %	Montant	
<u>Communes</u>						
Bressols	Etat	Réseau	73 000	45 %	32 850	
Castelmayran	Etat	Réseau	95 000	45 %	42 750	
Castelmayran	Etat	Station	98 662	48 %	47 358	
Cazals	Etat	Station	20 431	48 %	9 807	
Féneyrols	Etat	Réseau	19 131	45 %	8 609	
Golfech	Département	Réseau	197 346	45 %	88 806	
Goudourville	Etat	Réseau	15 794	45 %	7 108	
Lacourt-Saint-Pierre	Département	Station	190 000	48 %	9 120	
Laguépie	Etat	Réseau	30 608	45 %	13 774	
La Ville Dieu du Temple *	Etat	Réseau	630 000	45 %	* 283 500	
Lavit-de-Lomagne	Etat	Réseau	45 681	45 %	20 557	
Monclar-de-Quercy	Etat	Station	20 750	48 %	9 960	
Montbartier	Etat	Réseau	25 802	45 %	11 611	
Puylagarde	Etat	Réseau	32 000	45 %	14 400	
Saint-Nicolas de la Grave	Etat	Réseau	11 166	45 %	5 026	
Saint-Porquier	Etat	Réseau	70 100	45 %	31 545	
Saint-Projet	Etat	Réseau	81 200	45 %	36 540	
Touffailles	Etat	Réseau	50 000	45 %	22 500	
Villebrumier	Etat	Réseau	8 664	45 %	3 899	
<u>Autres Collectivités</u>						
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron *	Département	Réseau	451 000	45 %	} * 290 028	
		Nègrepelisse Station	181 414	48 %		
SIEUR Grisolles *	Département	Saint-Etienne Réseau	594 500	45 %	* 267 525	
SE Montpezat-Puyaroque *	Département	Réseau	588 895	45 %	* 265 003	
TOTAL			3 531 144		1 604 356	

* subventions en annuités. Ces chiffres sont indicatifs et susceptibles d'être diminués en fonction de la participation de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

II - NOUVELLES OPERATIONS APPROUVEES PAR L'AGENCE DE L'EAU :

MAITRE D'OUVRAGE	NATURE TRAVAUX	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	MONTANT SUBVENTION
<u>Communes</u>			
Bressols	Réseau	Inéligible	/
Castelmeyran	Réseau	Inéligible	/
Castelmeyran	Station	En attente	En attente
Cazals	Station	Inéligible	/
Féneyrols	Réseau	En attente	En attente
Golfech	Réseau	Inéligible	/
Goudourville	Réseau	Inéligible	/
Lacourt-Saint-Pierre	Station	En attente	En attente
Laguépie	Réseau	En attente	En attente
La Ville Dieu du Temple *	Réseau	En attente	En attente
Lavit-de-Lomagne	Réseau	Inéligible	/
Monclar-de-Quercy	Station	En attente	En attente
Montbartier	Réseau	En attente	En attente
Puylagarde	Réseau	En attente	En attente
Saint-Nicolas de la Grave	Réseau	En attente	En attente
Saint-Porquier	Réseau	Inéligible	/
Saint-Projet	Réseau	En attente	En attente
Touffailles	Réseau	En attente	En attente
Villebrumier	Réseau	En attente	En attente
<u>Autres Collectivités</u>			
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron *	Réseau	En attente	En attente
	Nègrepelisse		
	Station	En attente	En attente
	Saint Etienne		
SIEUR Grisolles *	Réseau	Inéligible	/
SE Montpezat-Puyaroque *	Réseau	En attente	En attente

* Subvention en annuités

III - MONTANTS DEFINITIFS D'INTERVENTION PROPOSES :

MAITRE D'OUVRAGE	MONTANT DEFINITIF D'INTERVENTION
<u>Communes</u>	
Bressols	32 850
Castelmayran (Réseau)	42 750
Castelmayran (Station)	En attente
Cazals	9 807
Féneyrols	En attente
Golfech	En attente
Goudourville	7 108
Lacourt-Saint-Pierre	En attente
Laguépie	En attente
La Ville Dieu du Temple *	En attente
Lavit-de-Lomagne	En attente
Monclar-de-Quercy	En attente
Montbartier	En attente
Puylagarde	En attente
Saint-Nicolas de la Grave	En attente
Saint-Porquier	31 545
Saint-Projet	En attente
Touffailles	En attente
Villebrumier	En attente
<u>Autres Collectivités</u>	
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron * (Réseau et Station)	En attente
SIEUR Grisolles *	267 525
SE Montpezat-Puyaroque *	En attente
TOTAL	391 585

* Subvention en annuités

IV - RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS D'INTERVENTION

ANNEE PROGRAMME 2004 BENEFICIAIRES	PROGRAMME DEPARTEMENTAL						PROGRAMME ETAT	
	PRINCIPAL Article 2041454 Fonction 61		COMPLEMENT Article 2041456 Fonction 61		EN ANNUITES Article 2041481 Fonction 01			
	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant
<u>Communes de:</u>								
Bressols			10 %	7 300			35 %	25 550
Castelmayran (Réseau)			10 %	9 500			35 %	33 250
Castelmayran (Station)				En attente				En attente
Cazals			10 %	2 043			38 %	7 764
Féneyrols				En attente				En attente
Golfech		En attente		En attente				
Goudourville			10 %	1 580			35 %	5 528
Lacourt-Saint-Pierre		En attente		En attente				
Laguépie				En attente				En attente
La Ville Dieu du Temple *						En attente		
Lavit-de-Lomagne				En attente				En attente
Monclar-de-Quercy				En attente				En attente
Montbartier				En attente				En attente
Puylagarde				En attente				En attente
Saint-Nicolas de la Grave				En attente				En attente
Saint-Porquier			10 %	7 010			35 %	24 535
Saint-Projet				En attente				En attente
Touffailles				En attente				En attente
Villebrumier				En attente				En attente
<u>Autres Collectivités</u>								
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron * (réseau et station)						En attente		
SIEUR Grisolles *					45 %	267 525		
SE Montpezat- Puylaroque *						En attente		
TOTAL				27 433		267 525		96 627

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir vous prononcer sur les propositions ci-dessus qui consistent selon les cas :

- au maintien des participations départementales et d'Etat (Ex-FNDAE, Chapitre 6140 - Article 40),
- à la substitution aux subventions principales, complémentaires et en annuités du Département (Article 2041454 - Fonction 61, Article 2041456 – Fonction 61, Article 2041481 - Fonction 01) ou des crédits d'Etat, de l'aide accordée par l'Agence de bassin.

Je vous précise que les subventions en capital seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours.

Pour mémoire le dossier de Nohic présenté à la Commission Permanente du 22 juillet 2004 et retenu initialement sur la programmation 2002 en annuités, a bénéficié finalement d'une subvention en capital prélevée sur l'autorisation de programme 2004.

Article 2041454 - Fonction 61 :

- Autorisation de programme 2004	141 271
- Engagé à ce jour	54 208
- Engagé à la Commission Permanente de ce jour	0
- Disponible	87 063

Article 2041456 - Fonction 61 :

- Autorisation de programme 2004	108 534
- Engagé à ce jour	0
- Engagé à la Commission Permanente de ce jour	27 433
- Disponible	81 101

Pour information, l'état de consommation des crédits d'Etat (Ex-FNDAE, Chapitre 6140 - Article 40), 2004 sera le suivant :

- Délibération de programme 2004	248 495
- Engagé à ce jour	0
- Engagé à la Commission Permanente de ce jour	96 627
- Disponible	151 868

Adopté à l'unanimité.